



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 91287

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les modalités de versement du complément libre choix d'activité (CLCA) pour les parents d'enfants multiples. Actuellement le CLCA s'achève à la date anniversaire des trois ans des enfants. Or cette date ne correspond pas forcément à la date de rentrée à l'école des enfants. Les parents d'enfants multiples se retrouvent alors dans des situations complexes. En effet, les structures d'accueil collectives ont non seulement un impact financier important sur le budget de ces familles du fait de la garde de plusieurs enfants mais les parents ne bénéficient pas non plus toujours de plusieurs places. Aussi souhaite-t-il savoir s'il serait envisageable d'aligner, pour les familles d'enfants multiples, la fin du CLCA, non pas sur la date anniversaire des trois ans, mais sur la date d'entrée dans le cursus scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91287

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11319

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)